



Paris, le 5 avril 2012

Patrick JULIEN
Délégué général de l'UNSAFA
29, Bld Raspail 75007 Paris

Monsieur,

La transformation des paysages, des villes et des territoires de la France, urbaine et rurale, est l'objet d'inquiétudes et de critiques très largement partagées. Celles-ci portent de façon très aigüe non seulement sur le cœur des métropoles mais sur leur périphérie, les territoires périurbains. Ce sont là où les conditions de la mise en œuvre sont les plus lâches, où l'attention à la qualité, le sens de l'urbanité sont, depuis des décennies, les moins grandes. Les écologistes portent un regard extrêmement critique sur ce mode de développement, ses conséquences, les formes qu'il engendre mais surtout sur le processus économique et les choix politiques qui le sous-tendent.

L'architecture, d'utilité publique, n'y a que peu son mot à dire, l'urbanité ne s'y invite pas. Comme si les exigences et plus largement les conditions de l'action publique tendaient à y disparaître. Après les cités d'habitat social, certains territoires si vastes et étalés ne semblent pouvoir prétendre qu'à peu de qualité, entre les ensembles d'habitat pavillonnaire, les zones commerciales ou d'activités, les secteurs industriels... La fragmentation de la société n'a d'égal que la relégation de certains territoires dans un processus où l'accès à la qualité de vie est encore réservé à certains au détriment des moins bien nantis. Les inégalités territoriales ont pris une ampleur considérable suite à l'abandon des cités et des quartiers inachevés de l'après-guerre. Le système de l'économie libérale s'est attaché à développer les espaces de l'hyperconsommation, fondés sur un usage illimité de l'automobile et la consommation des terres agricoles et naturelles.

Les écologistes dénoncent tout à la fois les conséquences paysagères, urbaines, sociales, écologiques et économiques de ce mode de développement.

Ils s'attachent à proposer une transformation globale de la société à l'intérieur de laquelle la qualité des modes d'habitat, de transports, de loisirs et de vie résultent d'un projet ambitieux de respect simultané de l'intérêt commun, de l'égalité entre les citoyens et de l'attention aux générations futures. Dans ce cadre-là, ils ne peuvent qu'encourager et soutenir les métiers et pratiques qui concourent à augmenter la qualité des environnements pour le bien-être du plus grand nombre et à la portée de tous, au premier rang desquels figurent les architectes.

Il importe de valoriser, encourager et soutenir les métiers qui contribuent au développement des territoires mais aussi de rappeler leur ancrage dans un processus économique global sur lequel il est indispensable d'agir. Si la loi du 3 janvier 1977 a permis de définir la profession d'architecte et d'en affirmer l'utilité publique, il est certain que dans la porte laissée ouverte par le seuil des 170m² s'est

engouffrée une production mal encadrée du point de vue de la qualité. Sa remise en cause par le gouvernement actuel se situe dans la droite ligne de la politique menée depuis 5 ans dont le dernier avatar consiste à vouloir augmenter globalement de 30% les droits à construire.

Pour ma part, tout en le conditionnant à l'amélioration sur certains points de l'efficacité de l'action des architectes français, je suis favorable à l'abaissement de ce seuil.

L'action architecturale prend tout son sens dans un processus de production qui me semble devoir se rapprocher davantage de l'action d'un ministère de la ville, de l'aménagement du territoire, du paysage, du littoral, de la montagne, de la rénovation urbaine, de l'efficacité énergétique et de l'écologie que du monde de la culture et de la communication. Cette position dans un débat déjà ancien ne peut que se renforcer depuis l'accession du Développement Durable au rang des priorités mondiales et nationales.

La qualité architecturale interpellée depuis ces dernières années mérite sans doute aussi une nouvelle définition. Nous ne pouvons que déplorer la tendance à la création d'objets isolés ou de façades évocatrices, certes plastiques mais dépourvus de réelle considération pour les enjeux du siècle : compacité, insertion paysagère et urbaine, maîtrise de l'empreinte écologique, de l'énergie, du coût, bref, du confort pour ses occupants, et pour les citoyens.

L'enseignement de l'architecture et la formation professionnelle en France aujourd'hui pâtitent d'un retard cruel qui place ses jeunes diplômés dans une situation peu favorable au regard du marché de l'emploi et de la commande. Si la traduction normative de certains enjeux du développement durable peut paraître rébarbative au premier abord, elle doit être considérée comme le socle d'exigences renouvelées que la capacité créatrice et la compréhension du contexte doivent permettre de dépasser. Il paraît indispensable de proposer la refonte des programmes et l'énoncé des objectifs pédagogiques des Ecoles d'Architecture dont la tutelle devra suivre la profession. La refonte des études a permis une harmonisation européenne salutaire. La réflexion doit reprendre à l'aune d'un premier bilan sur l'HMONP et notamment son intégration dans le cursus afin d'éviter la constitution d'une profession à deux vitesses. De même un effort conséquent sur la formation continue devra être entrepris pour accompagner, sans attendre, la mutation des pratiques et des projets. Elle doit être rendue plus accessible et plus efficace en associant étroitement les partenaires et les collectivités concernées sous la houlette du ministère.

Les architectes seront incités et confortés par l'exigence accrue de la commande publique. Dans tous les cas, les difficultés d'adaptation que rencontre actuellement la profession contribuent mal à résister à une forme de dévalorisation à l'œuvre. L'entrée en vigueur et surtout la généralisation du recours aux PPP qui bafouent le rôle de l'architecte tout autant qu'ils compromettent le sens de l'action publique et engagent les générations à venir dans la spirale des dettes imprévisibles, doit être stoppée. La réponse économique à la crise du secteur public ne se trouve pas dans le transfert des charges et responsabilités, hypocrite et artificiel, au secteur privé soucieux de son unique profit, mais dans la mise en place d'une décentralisation juste basée sur une péréquation efficace, qui permette aux collectivités locales la conduite de politiques publiques d'investissement ambitieuses et pérennes. La transformation écologique de leur économie passera par le recours à de nouvelles formes de financements et une plus grande autonomie fiscale. Nous souhaitons à tout le moins le renforcement du contrôle des PPP. Il faut un droit de regard sur l'entreprise délégataire, en particulier lorsque cela concerne des projets qui auront des impacts de long terme sur nos concitoyens et les générations futures comme c'est le cas des grands projets d'aménagement. En outre, nous proposons de faire évoluer le code des marchés publics afin de favoriser les projets remplissant un certain nombre de conditions environnementales et sociales. L'Etat doit être exemplaire, et les bâtiments publics seront rénovés au niveau « facteur 4 » d'ici à 2030, évidemment en lien permanent avec les architectes.

En effet, le rôle de l'architecte dans la commande publique est crucial. Il lui revient dans ces années de transition non seulement de répondre au mieux mais aussi par sa compétence unique de pousser à l'innovation, de démontrer que les exigences du 21^{ème} siècle sont sources de développement économique durable et de mieux être : défi énergétique, changement climatique, recours au bioclimatique, compacité urbaine, confort, tranquillité, bien vivre sont autant de domaines où l'architecte peut aller plus loin, dépasser les réglementations thermiques, aller au-delà des normes, développer l'usage de matériaux innovants, importer des exemples de l'étranger... en un mot proposer la ville et les territoires de demain. C'est dans cet esprit que je souhaite encourager la pratique du métier d'architecte et lui permettre de retrouver toute sa dimension, profondément humaine, sociale, écologique et économique.

La sensibilisation précoce à ces enjeux de territoires, paysages, urbanisme et architecture est un défi à relever aussi bien dans l'enseignement pré-universitaire que dans le quotidien. L'architecte est un acteur essentiel de la transformation écologique de la société qui place son projet dans l'espace et dans le temps. La démonstration de son rôle prépondérant dans la maîtrise des coûts, de la durée, de l'efficacité des chantiers et des bâtiments doit être renforcée. De la même façon que l'alimentation de qualité, gage d'une meilleure santé, ne doit pas être présentée comme un surcoût, le recours à un professionnel qui garantit la qualité et la durabilité doit devenir une logique et non une contrainte. Les priorités que je porte pour « Vivre mieux » dans une société écologique nécessitent des architectes à la pointe de la transformation dans la construction, l'aménagement et de façon tout à fait singulière dans la rénovation, la réhabilitation et la reconversion. L'enjeu notamment de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments existants devrait figurer au premier rang des objectifs de la profession aujourd'hui. Il s'agit non seulement d'améliorer le bâti mais bien au-delà de créer des emplois dans le BTP en garantissant une qualité architecturale, patrimoniale et paysagère absolument nécessaire.

La problématique du logement sera une des thématiques essentielles de la mandature à venir. Il manque aujourd'hui plus de 900 000 logements en France. La cherté des loyers et le mal-logement contribuent à la précarisation d'une large part de nos concitoyens. Les écologistes préconisent donc la construction de 500 000 logements par an, en donnant priorité aux logements sociaux. Les architectes doivent être intégrés à cette vaste mobilisation nationale. Leurs compétences et leur expérience seront précieuses et indispensables pour offrir à tous nos concitoyens des logements de qualité dans un cadre de vie harmonieux. La ville dense doit être favorisée, c'est pourquoi nous proposons l'instauration d'un seuil minimum de densité dans les PLU, notamment dans les zones bien desservies en transports en commun. Ils comporteront également des coefficients de pleine terre permettant la recharge des nappes phréatiques. Pour que ces mesures puissent être appliquées, il est nécessaire d'impliquer les architectes afin de faire évoluer leur formation vers une meilleure connaissance des contraintes environnementales.

La transition écologique de notre société doit s'opérer dans tous les domaines, et cela suppose de repenser aussi les moyens utilisés pour construire les logements, notamment en associant les habitants aux prises de décisions. C'est pourquoi nous préconisons de faire participer les citoyens à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux opérations de transformation de leurs quartiers (rénovation urbaine ou écoquartiers par exemples). Au niveau local, le rôle des architectes sera également de penser des lieux de vie créateurs de lien social. Les événements destinés au grand public tels que les journées du patrimoine trouveraient un pendant dynamique dans les journées de l'architecture.

Outre la nécessité de rendre la politique du logement plus démocratique, la transition écologique passe également par des logements énergétiquement plus économes. L'insalubrité des logements s'accompagne souvent de situations de précarité énergétique contre lesquelles il faut employer tous

les moyens à notre disposition. L'objectif du programme que nous portons est de rénover thermiquement d'ici 2050 l'ensemble des bâtiments, et d'imposer pour les nouvelles constructions le respect du « facteur 4 ». Pour ce faire, il faudra accompagner l'ensemble des professions concernées, du secteur du bâtiment aux architectes. C'est ainsi que nous proposons une généralisation de la formation à l'isolation thermique après signature d'un accord de branche.

La transition écologique en matière de logements ne se limite pas à une politique de rénovation ou de construction. Elle doit s'inscrire dans une véritable politique d'aménagement du territoire en faveur d'une ville dense, qui soit favorable à la mixité sociale et fonctionnelle, préservant les terres agricoles et renforçant la protection de l'environnement et de la biodiversité en ville. Les opérations de construction ou d'aménagement devront être accompagnées, à partir d'un certain seuil, d'audits de pertinence écologique pour empêcher que des projets écologiquement dévastateurs voient le jour. Les projets d'aménagement devront ainsi intégrer des trames vertes et bleues. Les écologistes proposent également une loi d'orientation, d'affectation et d'usage des sols qui fixera le cadre de la répartition des terres sur notre territoire. Dans cette logique, une taxe sur l'urbanisation des terres agricoles (à hauteur de 50% du montant du prix de vente du foncier agricole) sera créée afin de favoriser la reconversion des friches industrielles et commerciales et l'implantation d'agriculteurs cultivant du bio.

Les architectes auront toute leur place dans ce processus. Leur implication, au-delà de l'exercice libéral de l'architecture, dans les institutions publiques nationales et les collectivités territoriales, aussi bien sur les questions de préservation et de valorisation du patrimoine, que concernant l'urbanisme ou le génie urbain, constitue une autre forme de gage de qualité et de dialogue entre tous les acteurs de l'aménagement durable du territoire. La valorisation de ces métiers, à l'instar des architectes des bâtiments de France ou des architectes urbanistes d'Etat, malmenés par la Révision Générale des politiques publiques ces dernières années, permettrait de garantir pour la profession des débouchés diversifiés et prometteurs.

Enfin, je tiens à vous assurer mon soutien pour toute action permettant la reconnaissance des femmes architectes, et au-delà, de toute réflexion favorable à une féminisation des études et des métiers de l'architecture.

Bien sincèrement,

Eva Joly

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eva Joly', written in a cursive style.